

Pour nous aider à adapter au mieux la formation à vos besoins, veuillez renseigner les champs suivants :

VOUS ÊTES :

- Exploitant agricole
- Salarié agricole
- En phase d'installation
- En projet d'installation
- Autres.....

QUELLES SONT VOS PRODUCTIONS ?

.....

.....

QUELLE EST LA SURFACE DE VOTRE EXPLOITATION ?

.....

.....

QU'ATTENDEZ-VOUS DE LA FORMATION ?

.....

.....

ÊTES-VOUS DÉJÀ RENSEIGNÉ(E) SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

.....

.....

PLAN D'ACCÈS

Chambre d'Agriculture de l'Aude - ZA de Sautès à Trèbes - 11 878 Carcassonne Cedex 9



De Carcassonne : suivre la direction Narbonne (av. Gén. Leclerc), prendre la sortie à droite en direction de l' A 61. Au stop, tourner à gauche et traverser le pont. La Chambre d' agriculture est indiquée à gauche. En venant de Narbonne, par la D6113, suivre la direction Carcassonne, à la sortie de Trèbes, prendre la bifurcation à droite indiquant la Chambre d' agriculture. De l' autoroute, prendre la sortie n°24, traverser le pont en direction de Carcassonne centre. Dans le virage, tourner à gauche en direction de la Chambre d' agriculture.



**FORMATION
CONVERSION À L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE**

**MARDI 30 MARS et
VENDREDI 9 AVRIL 2010**



Infos : Biocivam de l'Aude - 04 68 11 79 38



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

PUBLIC VISÉ

Candidat(e)s à l'installation ou à la conversion en agriculture biologique, toutes productions.

OBJECTIF

Apporter les informations administratives, réglementaires et techniques nécessaires à un projet d'installation ou de conversion en AB.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Repas tirés du sac ou possibilité de déjeuner aux alentours du lieu de formation,
- Déplacements à la charge des participants,
- Formation gratuite pour les adhérents du Biocivam (*si vous n'êtes pas adhérent, la cotisation 2010 est de 60 €*),
- Documents pédagogiques fournis.

LIEU DE LA FORMATION

Chambre d'Agriculture de l'Aude

INTERVENANTS

Journée 1

- Carole Calcet (Animatrice au Biocivam 11)
- Valérie Figuera (Contrôleuse Ecocert Aude)

Journée 2

- Eric Le Ho (Conseiller viticulture biologique, Chambre d'Agriculture de l'Aude)
- Max Haefliger (Technicien au Biocivam 11)

PROGRAMME

MARDI 30 MARS 2010

9h00 - 12h00

Carole Calcet (Biocivam)

- Introduction sur l'agriculture biologique locale,
- Organismes locaux et nationaux de l'AB,
- Démarches administratives et aides financières à la conversion en agriculture biologique.

14h00 - 18h00

Valérie Figuera (Ecocert)

- Réglementation européenne de l'AB,
- Cahier des charges et obligations des producteurs,
- Modalités des contrôles et certification.

VENDREDI 9 AVRIL 2010

9h00 - 12h30

Max Haefliger (Biocivam)

Eric Le Ho (Chambre d'Agriculture)

Mise en œuvre technique de la conversion : points clés de l'itinéraire technique, changements majeurs, principales difficultés, pratiques spécifiques de l'AB.

14h00 - 17h30

Témoignages de producteurs en agriculture biologique. Le choix des témoignages dépendra de la composition du groupe de participants à la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

**A RENVoyer IMPÉRATIVEMENT
AVANT LE 22 MARS 2010 À L'ADRESSE :**

Biocivam 11

Chambre d'Agriculture de l'Aude

ZA de Sautès à Trèbes

11 878 Carcassonne Cedex 9

Ou par fax au 04 68 78 75 37

Ou par mail à biocivam.laurence@wanadoo.fr

Nom Prénom

Adresse.....

.....

.....

Tél.....Fax.....

Je m'inscris à la totalité de la formation et m'engage à y participer

Je ne suis pas adhérent et joins un chèque de 60 €

Je joins mon attestation MSA certifiant que je suis à jour de mes cotisations sociales (*condition d'éligibilité au fonds de formation Vivéa*)

ATTENTION : *Les demandes d'inscription non accompagnées du règlement de la cotisation au Biocivam 2010 ne seront pas traitées.*

En cas d'annulation de votre part dans un délai inférieur à 7 jours avant la date de la formation, le paiement de la cotisation sera encaissé.

